

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

DU 24 FEVRIER 2020

N°2

ETAIENT PRESENTS

Mme SCOLAN Présidente, M. SUEUR Vice-président, Mme PETITPAS, M. TIR, M. SARFATI, M. MASSERANN, M. DUBOS, M. HAIMART, Mme COULONGES.

ABSENTS EXCUSES

M. KLEIBER, M. ALVES, Mme LHOTE, M. MANFREDI, Mme FERIEN, M. BASSOT, Mme MALEY.

PROCURATION

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
Mme AYADI, Responsable Administratif,
M. AITHAMON, Responsable Technique,
M. DAGONET, Responsable Technique,
Mme CORSON, Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 00

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2020

Rapporteur : Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 – INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

Rapporteur : Madame SCOLAN

**N°01-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 1 :
Quincaillerie bâtiments/Serrurerie - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 1, vu la décision du Maire n°01-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société LEGALLAIS, sise 07 rue d'Atalante Citis-14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°02-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 2 :
Quincaillerie consommable d'atelier - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 2,

vu la décision du Maire n°02-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société LEGALLAIS, sise 07 rue d'Atalante Citis-14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°03-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 3 :
Electricité - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 3, vu la décision du Maire n°03-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société NOLLET ET FILS, sise 20 rue Gustave Nicolle-76600 LE HAVRE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 35 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

**N°04-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 4 :
Plomberie - Attribution**

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 4, vu la décision du Maire n°04-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, sise 23 rue des Ardennes-75019

PARIS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 25 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°05-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 5 : Peinture - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 5, vu la décision du Maire n°05-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société PEINTURE DE PARIS, sise 41 bis rue du Château CS 50001-92506 RUEIL MALMAISON qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°06-2020 du 24 Janvier 2020 – Achat de fourniture technique – Lot 6 : Menuiserie - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 Décembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition de fourniture technique Lot 6, vu la décision du Maire n°06-2020 en date du 06 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société PANOFRANCE, sise Route de Saint-Brieuc BP 74314-35740 PACE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter du 03 Février 2020. Les dépenses

liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°07-2020 du 03 Février 2020 – Marché de location de cars avec chauffeurs - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 20 Novembre 2019, considérant la nécessité de louer des cars avec chauffeurs et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire n°33-2020 en date du 21 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché à bons de commande, multi-attributaires, avec les sociétés SAVAC, sise 37 rue Dampierre-78472 CHEVREUSE et AUTOCARS JAMES, sise 64 rue du Fossé Blanc-92230 GENNEVILLIERS qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, avec un montant maximum annuel de 90 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 1 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°08-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d'entretien - Lot 1 : Produits d'entretien courants - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition et la livraison de produits et matériels d'entretien Lot 1, vu la décision du Maire n°36-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSAND, sise 3 rue d'Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°09-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d'entretien - Lot 2 : Produits d'entretien à dosage automatique sur arrivée d'eau - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition et la livraison de produits et matériels d'entretien, vu la décision du Maire n°37-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société ODI GROUPE PLG, sise 17 Avenue Nobel-92390 VILLENEUVE LA GARENNE qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°10-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d'entretien - Lot 3 : Petits matériels d'entretien - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition et la livraison de produits et matériels d'entretien, vu la décision du Maire n°38-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSANT, sise 3 rue d'Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 12 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°11-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d'entretien - Lot 4 : Produits de la ouate - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition et la livraison de produits et matériels d'entretien, vu la décision du Maire n°39-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSANT, sise 3 rue d'Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°12-2020 du 03 Février 2020 – Achat et livraison de produits et matériels d'entretien - Lot 5 : Sacs à déchets - Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 Octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 02 Octobre 2019, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Janvier 2020, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour l'acquisition et la livraison de produits et matériels d'entretien Lot 5, vu la décision du Maire n°40-2020 en date du 27 Janvier 2020, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société HERSANT, sise 3 rue d'Ableval-95200 SARCELLES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 12 000 € HT. La durée du marché est de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois à compter de la date de notification. Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

Dont acte.

03 – BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le projet de Budget Primitif 2020 s'inscrit dans le respect des équilibres rappelés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 27 janvier 2020 dernier.

Conformément à ces orientations, les résultats du compte de gestion n'étant pas connu avant la mi-mars, il y a lieu de voter le budget sans reprise des résultats afin de permettre l'exécution de celui-ci.

L'équilibre qui en résulte, pour un total de 2 597 445,00 €, est le suivant :

Section d'investissement	1 218 645,00 €
Section de fonctionnement	1 378 800,00 €

I – SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 218 645,00 €

A – DEPENSES

DEPENSES	RECETTES		
Capital de la dette	480 000,00	Autofinancement (021)	402 800,00
Opération: travaux de réhabilitation du		Amortissement	48 000,00
Estimation du montant des avenants	305 145,00	FCTVA (sur dépenses 2019)	550 345,00
Capacité d'investissement		Reprise sur amortissement	217 500,00
acquisition de matériel	40 000,00		
mise en accessibilité des bâtiments	50 000,00		
Rénovation tennis couvert	10 000,00		
Aménagement et rénovation du Club house	36 000,00		
Réalisation air de stockage	50 000,00		
phase conception m-remplacement moquette	10 000,00		
Travaux divers	20 000,00		
Reprise sur amortissement	217 500,00		
TOTAL	1 218 645,00	TOTAL	1 218 645,00

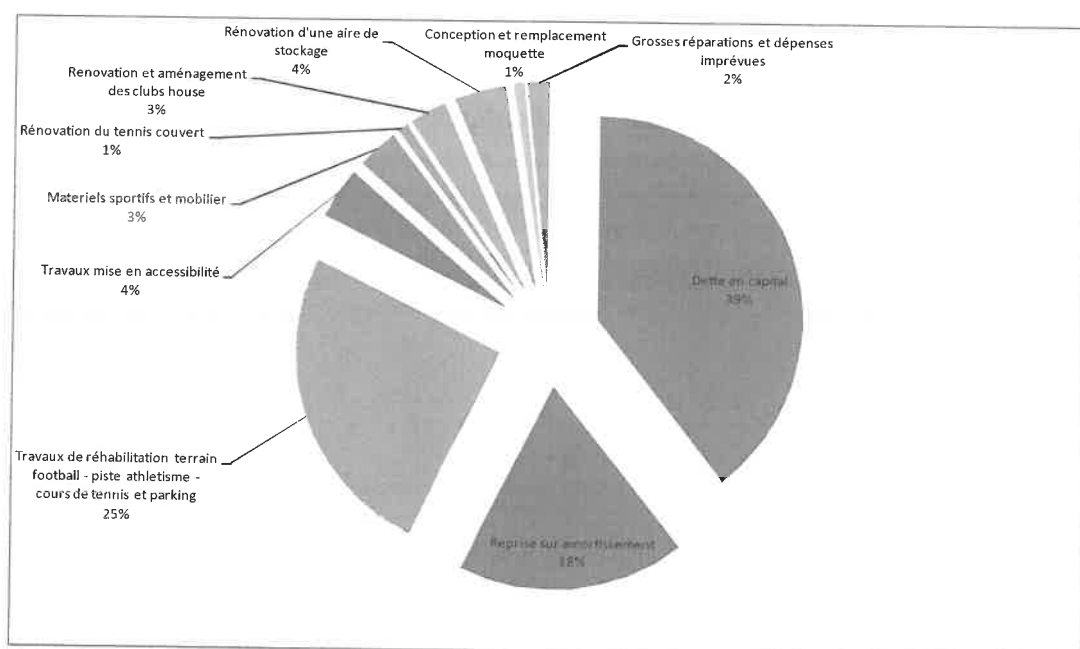
Les crédits nouveaux vont permettre de réaliser, les travaux d'investissement courants tels que :

- Le solde pour les travaux d'aménagement des équipements sportifs: 305 145,00 €
- L'acquisition de matériel sportif et mobilier : 40 000,00 €
- Les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords : 50 000,00 €
- La rénovation du tennis couvert : 10 000 €
- La rénovation et l'aménagement des clubs house : 36 000,00 €
- La rénovation d'une aire de stockage : 50 000,00 €

- La phase conception pour le remplacement de la moquette du terrain d'honneur : 10 000,00 €
- Les grosses réparations et dépenses imprévues : 20 000,00 €

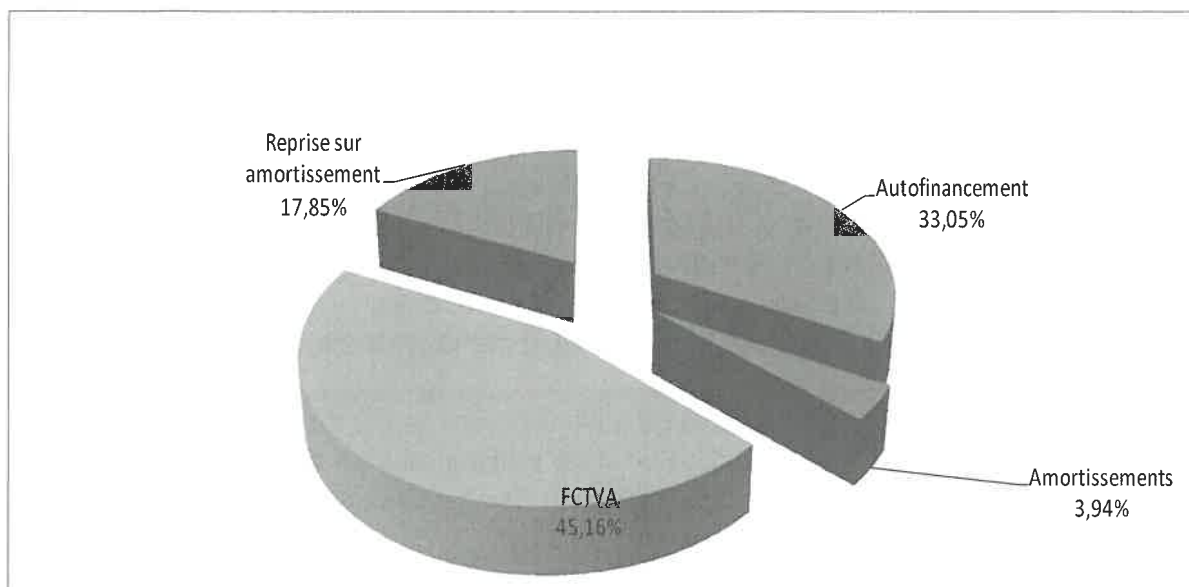
Cette année verra l'achèvement des travaux de réhabilitation du complexe qui comprennent la création d'un terrain synthétique avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la réfection de la piste d'élan du saut en longueur, le déplacement de l'aire de lancer de poids, la création d'un espace de convivialité (type Club House) à proximité de la tribune et du terrain de football synthétique existant.

Ces travaux englobent aussi la réhabilitation des courts de tennis en terre battue n°1-2 et 3 ainsi que la réalisation d'un parking et d'un accès aux équipements sportifs ce qui entrainera l'aménagement de nouveaux flux de circulation.



B – RECETTES

Les investissements seront principalement financés par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, ainsi que le versement du FCTVA dont le montant, en hausse, provient des dépenses d'équipement réalisées en 2019.



II – SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 378 800,00 €

A – DEPENSES

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes	195 000,00	Contributions syndicales	1 161 300
Charges de personnel	430 000,00	Reprise sur amortissement	217 500,00
Intérêts de la dette	60 000,00		
Intérêts ligne trésorerie et icne	2 500,00		
Autres charges	23 000,00		
Amortissement	48 000,00		
Autofinancement (023)	402 800,00		
Reprise sur amortissement	217 500,00		
TOTAL	1 378 800,00	TOTAL	1 378 800,00

Les charges de gestion courante s'élèvent à 195 000,00 € pour 2020. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

• Entretien des terrains et locaux	22 600.00 €
• Energie	60 000.00 €
• Eau	8 400.00 €
• Contrats de prestations de services- Maintenance	40 500.00 €
• Assurances	11 800.00 €
• Petits équipements	12 000.00 €
• Autres dépenses de fonctionnement	39 700,00 €

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent le carburant, les frais de télécommunication, les fournitures de petit entretien...

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2020, il apparaît que celles-ci évolueront de manière égale à 2019.

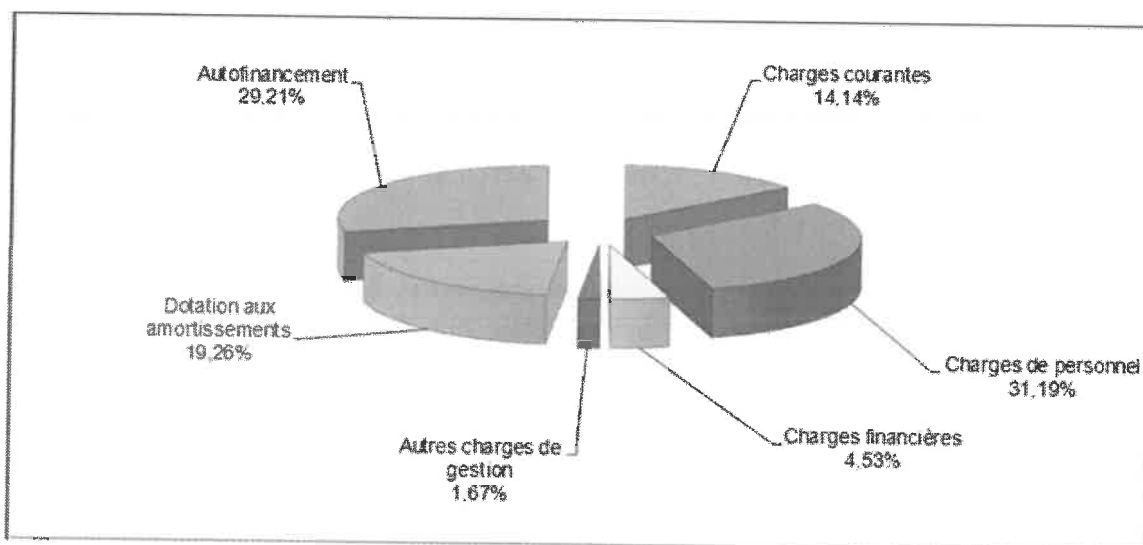
Concernant les charges de personnel (Chapitre 012) qui représentent une part déterminante des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'augmenter le montant prévu au budget prévisionnel de 2020.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par le passage d'un agent en contrat avenir en emploi stagiaire, l'arrivée d'un agent au 1^{er} janvier 2019. Les divers remplacements et le recrutement d'un agent vacataire en 2020 pour faire respecter l'accès réglementé des nouveaux équipements par les différents publics.

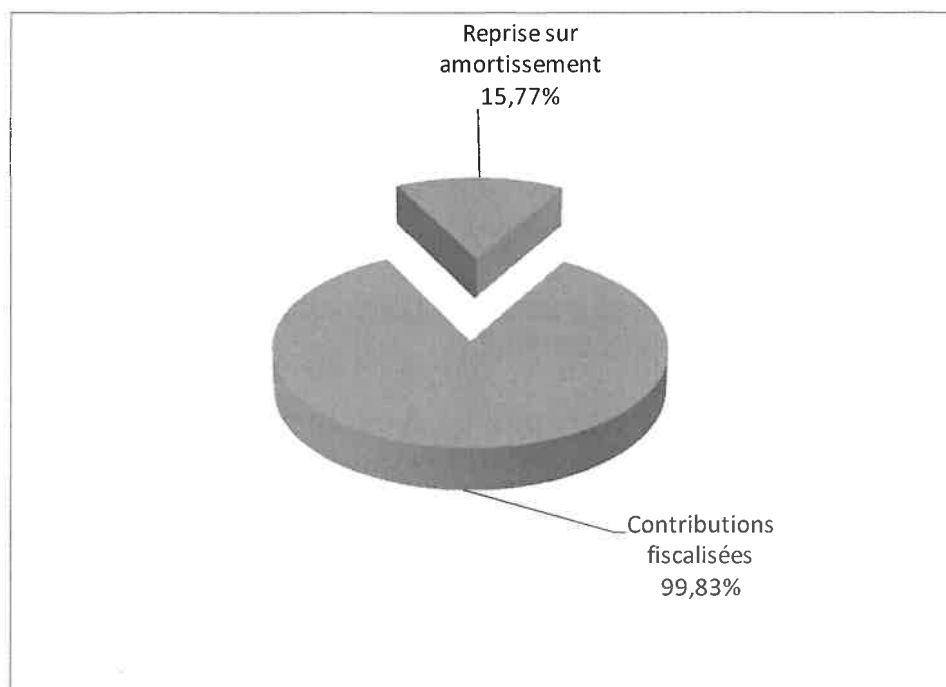
Une enveloppe de 62 500,00 € est prévue afin de couvrir les intérêts des emprunts en cours, de la ligne de trésorerie, des ICNE.

Un montant de 23 000,00 € est inscrit pour les autres charges de gestion telles que les indemnités des élus et les cotisations sociales correspondantes.

Le virement permettant l'équilibre de la section d'investissement de 402 800,00 €. Il concourt à l'équilibre réel du budget et au financement des nouveaux équipements.



B – RECETTES



La plus grande partie des recettes de fonctionnement du Syndicat est assurée par les contributions fiscalisées.

Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2019 soit 1 161 300,00€ pour 2020.

Après pointage de l'inventaire, avec la trésorerie, il est apparu que plusieurs acquisitions faites les années précédentes ont été amorties, à tort, sur de mauvaises imputations, suite à une erreur technique du logiciel. Afin de corriger ces anomalies, il est donc nécessaire de faire une reprise sur amortissements d'un montant de 217 500,00 € en effectuant les écritures d'ordre budgétaire, en dépenses et en recettes. Ces opérations n'auront aucun impact sur le budget.

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2020 du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section d'investissement	1 218 645,00 €
Section de fonctionnement	1 378 800,00 €
Soit un total de	2 597 445,00 €

**04 – BUDGET PRIMITIF 2020 – FIXATION DU MONTANT
DES IMPOSITIONS DIRECTES**

Rapporteur : Madame SCOLAN

VU la note présentant le Budget Primitif 2020,

VU la délibération du 24 Février 2020 adoptant le Budget Primitif 2020,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 161 300,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2020,

DECIDE en outre que cette somme sera répartie par moitié entre les villes d'Enghien-les-Bains et de Deuil-la-Barre, soit 580 650.00 € chacune.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 00**

La secrétaire de séance



Technique PETITPAS



SECTEUR DE L'AGGLOMERATION DE L'EST DE LA REGION DE PARIS
R.F.